

# COURS D'ÉTÉ 2017

## Aux parents et élèves de 5<sup>e</sup> secondaire

La Commission scolaire offre, durant l'été, les services suivants à ses élèves de 5<sup>e</sup> secondaire :

- Cours dans les matières suivantes :
  - Français
  - Anglais, programme régulier
  - Mathématique, Sciences naturelles
- Une session de reprise d'examens dont l'organisation est décrite plus loin dans le présent document.  
**Les examens en anglais (programme enrichi) et en mathématique CST sont offerts sans le cours.**

### NOTE IMPORTANTE

Une carte d'identité avec photo est obligatoire pour passer un examen. Veuillez vous en procurer une nouvelle à votre école si nécessaire. Tous les examens ont lieu à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située au 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1.

### À qui s'adressent ces cours de récupération?

Les cours d'été s'adressent aux élèves ayant déjà parcouru la matière :

- Les élèves recommandés par l'école (habituellement des élèves ayant obtenu entre 50 et 59 %);
- Les élèves qui veulent reprendre un cours échoué afin d'obtenir une promotion ou des unités;
- Les élèves qui désirent un renforcement de leurs apprentissages.

### Date et lieu

Du jeudi 6 juillet au vendredi 21 juillet 2017. (12 jours = 50 heures de cours)

**École secondaire Jean-Jacques-Rousseau**  
**2700, rue Jean-Charles-Bonenfant, Boisbriand (Québec) J7H 1P1**

Une ou deux évaluations seront administrées dans la semaine du 24 juillet.

### Horaire

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| <b>8 h à 9 h 30</b>     | <b>90 minutes de cours</b> |
| 9 h 30 à 9 h 50         | 20 minutes de pause        |
| <b>9 h 50 à 11 h 10</b> | <b>80 minutes de cours</b> |
| 11 h 10 à 11 h 40       | 30 minutes de pause        |
| <b>11 h 40 à 13 h</b>   | <b>80 minutes de cours</b> |



## Transport disponible

Le transport est organisé par la CSSMI et desservira tout le territoire.

Les points d'embarquement sont à **certaines écoles** primaires et secondaires de la CSSMI.

Un horaire sera fourni sur le site Internet de la Commission scolaire, [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca) et à Jean-Jacques-Rousseau.

**Aucun transport durant la semaine des évaluations (du 24 juillet au 28 juillet 2017).**

## Inscription

- Inscription **en ligne** : dès le 28 juin 2017 au <https://webgrics3.cssmi.qc.ca/gpiete>.  
Frais d'inscription payables par carte de crédit.  
Le traitement de l'inscription se fera lorsque les résultats du MEES seront disponibles.
- Inscription à l'école **secondaire Jean-Jacques-Rousseau** :  
lundi 3 juillet, de 9 h à 12 h, de 14 h à 16 h ;  
mardi 4 juillet de 9 h à 12 h, de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h ;  
mercredi 5 juillet de 9 h à 12 h.  
Frais d'inscription payables par carte de crédit, carte de débit ou argent comptant.

### REQUIS LORS DE L'INSCRIPTION A JJR

**Élèves de la CSSMI** : Numéro de fiche requis

**Élèves des écoles privées ou hors territoire** : Dernier bulletin de l'année en cours et plan d'intervention personnalisé, s'il y a lieu.

Inscriptions tardives acceptées, si places disponibles.

## Relevé des apprentissages

### Épreuves uniques et du ministère de l'Éducation

Certains cours reçoivent leur sanction définitive du ministère de l'Éducation. En 4<sup>e</sup> secondaire : Mathématique, Histoire et éducation à la citoyenneté, Applications technologiques et scientifiques, Science et technologie; en 5<sup>e</sup> secondaire : Français et Anglais. Pour ces matières, la note inscrite au dernier bulletin de l'école n'a **rien de définitif**.

Le relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation a priorité sur le bulletin de l'école. Dans le cas où le résultat inscrit au relevé des apprentissages (diffusion annoncée le 4 juillet) est différent du résultat inscrit au bulletin émis à la fin juin, le résultat officiel est celui inscrit au relevé des apprentissages. Il est impossible de connaître le résultat final à ces matières avant de le lire sur le relevé des apprentissages. C'est pourquoi les inscriptions de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire se font en juillet.

## Taux de réussite

Depuis 16 ans :

- 73,7 % des élèves qui ont suivi un cours d'été ont réussi ledit cours;
- 41 % des élèves qui n'ont passé que l'examen (sans suivre le cours) ont réussi l'examen;
- 65,3 % des élèves ayant réussi à l'été réussissent dans la même matière l'année suivante.

Ces taux de réussite ne garantissent en rien la réussite individuelle.

L'immersion dans une seule matière est certes aidante, mais l'attitude positive et le travail acharné de l'élève sont indispensables.

À l'été 2016,

**85 de nos élèves de fin secondaire ont pu obtenir leur DES suite à la session d'été 2016.**

## Frais exigés

- **Élèves de la CSSMI** : 380 \$.
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire** : 445 \$.  
*Inclus tous les frais de reprographie et le cahier d'exercices, s'il y a lieu.*

Les frais seront remboursables intégralement si :

- Un cours est annulé;
- Pour des raisons majeures (accident, maladie, etc.), l'élève ne se présente pas au début des cours (dans ce cas, la demande de remboursement doit parvenir par écrit au Service des ressources financières, avec les pièces justificatives, au plus tard le 15 août 2017).

Pour les élèves qui ne fréquentent pas la CSSMI, mais qui la fréquenteront à l'année scolaire 2017-2018, le remboursement du montant excédentaire sera effectué à l'automne. L'élève devra être présent au 30 septembre 2017. Le formulaire de demande de remboursement sera donné sur demande, pendant les cours d'été.

## Les examens

Les conditions d'admission à une épreuve d'été sont déterminées par la CSSMI. Une préparation adéquate à une épreuve est un incontournable à la réussite. La CSSMI s'appuie sur les taux de réussite (voir plus haut) et **priorise l'inscription aux cours d'été pour ses élèves.**

Cependant, un élève qui suit déjà un cours d'été et qui veut se présenter à un examen supplémentaire ou un élève qui est dans l'impossibilité de suivre un cours d'été peut se présenter uniquement à l'examen. Cet élève bénéficie de support et doit se conformer aux conditions suivantes :

- Un dossier préparatoire sera fourni à l'élève lors de son inscription;
- Une **rencontre obligatoire** de 3 heures avec un enseignant est prévue (vous référer au calendrier des rencontres);
- L'élève a l'obligation d'entamer sa préparation en utilisant le dossier préparatoire remis, avant la rencontre obligatoire;
- Durant ladite rencontre (selon la pédagogie propre à la matière), l'enseignant fera la correction de travaux faits par l'élève, révisera certaines parties du programme et répondra à des questions;
- Cette rencontre se tiendra à l'école secondaire **Jean-Jacques-Rousseau** en après-midi de **13 h 30 à 16 h 30**;
- L'élève a l'obligation d'être présent à la **totalité de la rencontre**; si ce n'est pas le cas, il se verra automatiquement **refuser** le droit de passer l'examen.

Calendrier des rencontres obligatoires :

|                                |          | Lundi<br>10 juillet | Mardi<br>11 juillet | Mercredi<br>12 juillet | Lundi<br>17 juillet | Mardi<br>18 juillet | Mercredi<br>19 juillet |
|--------------------------------|----------|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Anglais 134-510-520-530</b> | Régulier |                     |                     |                        |                     |                     | X                      |
| <b>Anglais 136--540-550</b>    | Enrichi  |                     |                     | X                      |                     |                     |                        |
| <b>Français 510</b>            | Lecture  | X                   |                     |                        |                     |                     |                        |
| <b>Français 520</b>            | Écriture |                     |                     |                        | X                   |                     |                        |
| <b>Français 530</b>            | Oral     |                     |                     |                        |                     | X                   |                        |
| <b>Mathématique 504</b>        | CST      |                     |                     | X                      |                     |                     |                        |
| <b>Mathématique 506</b>        | SN       |                     | X                   |                        |                     |                     |                        |



## Cours d'été et reprise d'examens

### Inscription aux reprises d'examens

Les examens de reprise ont lieu entre le 24 et le 28 juillet.

- **Inscription en ligne :**  
Dès le 28 juin 2017 au <https://webgrics3.cssmi.qc.ca/gpiete>.  
Frais d'inscription payables par carte de crédit.  
Le traitement de l'inscription se fera lorsque les résultats du MEES seront disponibles.
- **Inscription à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau :**  
lundi 3 juillet, de 9 h à 12 h, de 14 h à 16 h;  
mardi 4 juillet de 9 h à 12 h, de 14 h à 16 h et de 18 h à 20 h;  
mercredi 5 juillet, jeudi 6 juillet et vendredi 7 juillet, de 9 h à 12 h.  
Frais d'inscription payables par carte de crédit, carte de débit ou argent comptant.

### REQUIS LORS DE L'INSCRIPTION A JJR

**Élèves de la CSSMI :** Numéro de fiche requis

**Élèves des écoles privées ou hors territoire :** Dernier bulletin de l'année en cours et plan d'intervention personnalisé, s'il y a lieu.

**Aucune inscription ne sera acceptée après le vendredi 7 juillet.**

### Frais exigés pour les reprises d'examens

- **Élèves de la CSSMI :** 50 \$ pour chaque examen.
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire :** 60 \$ pour chaque examen.

### Remise des résultats

- **Élèves de la CSSMI :** résultats en ligne dès le mardi 1<sup>er</sup> août 2017 au [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)
- **Élèves des écoles privées ou hors territoire :** résultats par la poste.
- Ou, pour tous ceux qui le souhaitent : à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, le mardi 1<sup>er</sup> août, de 9 h à 12 h.
- L'examen d'écriture est corrigé par le ministère de l'Éducation. Résultat disponible le 14 août :
  - à votre école d'origine;
  - écrire aux cours d'été;
  - attendre le relevé des apprentissages émis par le Ministère, que vous recevrez après le 14 août.

### Informations supplémentaires

- à l'école fréquentée par l'élève;
- à [cours.ete@cssmi.qc.ca](mailto:cours.ete@cssmi.qc.ca);
- au 450 491-8428.